



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tribunaux

Question écrite n° 72167

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur son intention concernant l'affichage de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen dans les salles d'audience. Il est écrit dans son préambule : « Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme ». Aussi elle souhaiterait savoir si le Gouvernement estime légitime que ce texte soit affiché dans toutes les salles d'audience des tribunaux de France.

Données clés

Auteur : [Mme Laure de La Raudière](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72167

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10796

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)